1789.



CONTRE-RÉVOLUTION

ET

MEURTRES ARRIVÉS

A

CARPENTRAS ET A CAVAILLON;

L'AN SECOND de la Liberté Françaiſe, & la Délibération des Amis de la Conſtitution de la Ville d'Aix & de celle de la Ville de Marſeille.

LES Membres de l'Aſſemblée dite Repréſentative de Carpentras ſe ſont conduits dans l'affaire de Cavaillon, avec l'aſtuce qui leur eſt propre; ils ont feint pendant

36 heures de n'avoir point d'Armées, ils ont écrit à la Municipalité d'Orange qu'ils n'enverroient point des troupes à Cavaillon, & la même main qui signoit cette lettre, venoit de signer l'ordre pour toutes les Gardes-Nationales du Comtat de fournir un contingent. On a marché durant la nuit, on a pratiqué des manœuvres pour donner l'échange aux Patriotes de Cavaillon, & par évolution secrette autant que prompte on les a mis entre deux feux; les Patriotes parmi lesquels se trouvoient plusieurs Français, n'ont eu que la ressource de se retirer en Provence, encore ont-ils été forcés de faire un circuit de deux lieues pour traverser la Durance, parce qu'on avoit eu la perfidie d'intercepter le bac-à-traille ou les barques les plus prochaines; ils ont été poursuivis à coup de fusils comme des bêtes féroces; tous ceux qui n'ont pas pu prendre la fuite par leur grand âge ou leur incommodité, on les a chargés de fers & mis dans des cachots; il se trouve parmi les prisonniers quantité de Français bons Patriotes. Le Maire de Château-Renard, dont le territoire est trop voisin du Comtat, pour qu'il restât dans cette occasion spectateur indifférent de toutes ces infamies sanguinaires, se rendit ier à Cavaillon avec des Officiers-Municipaux d'Avignon, avec un détachement des Gardes-Nationales Françaises; ils firent alte à une distance de Cavaillon, ils envoyerent quatre Officiers de la garde & un tambour, ils trouverent la porte de la Ville fermée, le tambour se fit entendre, la porte s'ouvrit; l'Officier de garde, après les avoir entendus, leur refusa l'entrée de la Ville; mais craignant de se compromettre avec la France, il les fit conduire à la Maison Commune; ils trouverent la Municipalité assemblée, ils firent part de leur mission, le Substitut de la Commune leur dit au nom de tous que la Ville étoit tranquille. Assurément, puisque tous les Patriotes étoient chassés & enfermés dans des cachots. Après bien de représentations de la part des Députés, on délibéra de laisser entrer le Maire de Château-Renard & sa suite; il reçut un grand nombre de pétitions des habitans de Cavaillon opprimés, & dans la Maison Commune même de cette Ville, il entendit reprocher à la Municipalité Aristocratique qui l'occupe, les vexations qu'elle exerce

ſur les Citoyens pour les forcer au ſilence. Ce reproche fut juſtifié par un des membres de cette Municipalité barbare, qui partiſan de la Liberté, s'étoit vu juſqu'alors forcé lui-même au ſilence; mais à la vue des braves Avignonais, du Maire de Château-Renard, il le rompit avec fermeté, & s'écria, que le peuple n'étoit compté pour rien par une Municipalité qui avoit été nommée dans le mois de Juillet dernier librement au milieu de ſix mille Bayonnettes; qu'elle avoit permis qu'un Cavalier de la Maréchauſſée dît en pleine aſſemblée, qu'il falloit pendre tous les Payſans, qui ſourirent à ce dire: enfin que depuis qu'ils ſont en place ils n'ont commis que des vexations envers les bons Patriotes; il s'arracha enſuite ſon écharpe, & il la dépoſa ſur le bureau, en diſant qu'il ne vouloit plus être au nombre des tyrans du Peuple. A ces mots les mines s'alongent, on ſe regarde, on murmure, on appelle le Patriote un faux frere, & il dit que vous êtes des égoïſtes durs, des ſcélérats; mais ce qui conſole tous les bons Patriotes, c'eſt que votre règne ne ſera pas long.

Dans le moment, 600 hommes ſont en armes ſur la Rive-Françaiſe de la Durance; ils demandent à grands cris des canons pour aller forcer ces Tygres dans leurs tannieres, & pour ſe faire juſtice de ces oppreſſeurs du Peuple. Parmi eux ſe trouvent plus de 100 Patriotes, qui ont franchi les remparts de cette Ville au travers des coups de fuſils pour ſe joindre à leurs Freres d'Armes qu'ils appellent leurs Libérateurs. On ne rencontre dans le chemin que femmes & enfans, & vieillards éperdus, ayant abandonné leurs foyers, leurs maiſons, & ſe trouvant encore heureux d'avoir échappé des mains de ces bourreaux, ils ont été pourſuivis à grands coups de fuſils dans leurs champs.

Le Général Comtadin le ſieur Lafare, celui qui fit le premier feu dans la ville d'Aix ſur le Peuple, ſecondé par le ci-devant Marquis des Pennes, ſe propoſe de leur oppoſer une vigoureuſe réſiſtance, & le Comtat dans ce moment eſt hériſſé de Bayonnettes; l'Aſſemblée dite Repréſentative, a ſur pied une Armée formidable; à défaut

A 2

de canons, elle a fait monter des boëtes sur des affûts & les a fait charger à mitrailles, après avoir fait mille démarches pour avoir des canons de la ville de Toulon & de Marseille ; mais ils ont toujours été refusés. Elle a une Armée entiere à Cavaillon, & elle a ordonné, ou tout au moins souffert le pillage de 200 maisons des meilleurs Citoyens de la Ville ; elle en a fait fusiller plusieurs ; on se rappelle de la mort tragique de ce brave Géuéral âgé de 70 ans, qu'ils arracherent de son lit par les pieds ; chaque degré de sa maison est encore teint du sang de ce Vieillard respectable, on le traîna jusqu'à la place, où ces scélérats avoient dressé un gibet. A la vuë de ce respectable Vieillard, la rage de ces tigres fut suspendue, personne n'eut le courage de le pendre, on ordonna de le fusiller en présence de toute sa famille qu'on força d'être présente. Il faut vous dire que ce bon Vieillard, quand on le traînoit long des escaliers, se prit à la rampe de fer, un de ces monstres lui cassa le bras avec la crosse de son fusil : le crime qu'on lui reprochoit, c'étoit d'avoir pris les intérêts du Peuple. Braves Français, souffrirez-vous que de pareils crimes soient impunis ; aussi l'allarme est-elle repandue au loin. Dans ces momens, 500 Peres de famille, leurs femmes & enfans de Cavaillon, sont réfugiés dans la Provence, & 50 familles entieres sont réfugiées à Avignon ; ils ont été reçus comme des Frères. On n'a pas d'idée de la désolation répandue dans les campagnes. Les Généraux, les Majors-Généraux, c'est-à-dire, Lafare, des Pennes, se montrent inflexibles. Les gémissemens de ce qu'ils appellent Canaille, & plus volontiers Brigands, ne sont pas faits pour intéresser les grandes ames de la Noblesse & du Clergé, car tout le trouble ne vient que de la part de ces Messieurs là, ils ne veulent reconnoître que l'autorité Papale.

L'Officier-Municipal, courageux & patriote, qui abdiqua avant-hier, en présence du Maire de Château-Renard & des Officiers-Municipaux d'Avignon, est l'objet de leurs persécutions, il est invité de la part de tous les bons Citoyens de fuir cette terre maudite jusqu'au moment qu'elle sera

purgée de tous ces vauriens; car on ne peut pas croire que tant de maux apportés sur la terre Comtadine par l'Aristocratie demeurent impunis.

Aix le 20 Octobre, l'An second de la Liberté.

Je dois vous instruire de la Délibération que vient de prendre la Société des Amis de la Constitution de cette Ville, dans la Séance de ce mois. M. Emeric, Ex-Président, fit une motion, où il s'exprima ainsi. D'après les mouvemens hostiles du Comté-Venaissin, d'après la circulaire astucieuse de la soi-disante Assemblée Représentative séante à Carpentras, d'après la connoissance intime que nous avons de la perfidie des Italiens & du St. Pere le Pape, d'après les allarmes répandues dans la lettre vigoureuse de l'inébranlable Dubois de Crancé, d'après la corruption connue de presque tous les Etats-Majors des troupes de ligne, d'après les tentatives criminelles & réitérées des coupables Agens du pouvoir exécutif, d'après l'adresse faite aux Carmes-Déchaussés, par les ennemis du bien public de Marseille; enfin, d'après la satisfaction mystérieuse que nous voyons peinte sur le front des ennemis de la chose publique, pouvons-nous mettre en Délibération, si nous consommerons à rédiger des adresses un temps que nous devons employer à nous armer.......... Nous exposerons-nous par un excès de confiance à toutes les horreurs du double fléau de la guerre & de la disette! Non Français, non, vous ne le souffrirez pas & vous déjouerez par une détermination ferme & digne de vous, les préparatifs sanguinaires qu'on ne cesse d'y faire secrétement, & ceux de nos lâches refugiés; vous apprendrez enfin au Chef de cette cabale qui n'eut jamais d'exemple, que son Royaume n'est pas de ce monde, & que ses mains ne doivent se lever vers le Ciel que pour le bonheur des humains. En vertu de ces considérations; je conclus que vous n'avez pas un instant à perdre pour vous mettre dans un état, je ne dis pas de défense, mais d'attaque.

M. Emeric finit par proposer de faire autoriser par le

Directoire à convoquer une fédération de Gardes Nationales du Département à la fin de ce mois dans le lieu le plus à portée des diverses Municipalités. 2°. De demander des armes, des munitions de guerre, & de faire placer sur des affuts de campagne les canons que nous avons à notre disposition. 3°. D'inviter par une adresse les deux Départemens du Var & des basses-Alpes, à imiter notre exemple. 4°. De communiquer nos craintes sur les entreprises des Comtadins aux divers Départemens des ci-devant Provinces de Languedoc & Dauphiné, à l'effet de les engager à se joindre à nous, pour renverser les projets hostiles de la Cour de Rome & des autres puissances voisines jalouses de la liberté que nous venons de conquérir, & que nous avons juré de défendre jusqu'à la dernière goutte de notre sang. Cette motion fut soutenue par plusieurs Membres, & particulièrement par MM. Naurochefort, Lieutaud, & Simon, Colonel de la Garde Nationale, & elle fut adoptée à l'unanimité : sur le champ des Commissaires furent nommés, pour la présenter au Département des Bouches du Rhône.

Vous voyez, mes chers lecteurs que les habitans de la ci-devant Provence ne perdent pas de vue les armemens du Comtat, & qu'ils rendent à cette indigne assemblée des noirs de Carpentras comme à celle des noirs des Carmes Déchaussés de Marseille, qui dirigerent une adresse contre la Municipalité, les Sections, & sa respectable Assemblée Patriotique & amis de la Constitution, la justice qu'elles méritent. En vain, proteste-t-elle de son amour pour la Constitution française : ses discours sont trop bien démentis par ses actions, pour qu'on puisse prendre le change. Quand on aime une Constitution, on ne la mutile pas. Quand on n'a pas des desseins hostiles, on ne se munit pas de canons. Quand on ne veut pas tromper les peuples, on ne les égorge pas. Enfin, quand on admire les Décets de l'Assemblée Nationale, on ne décrie pas ses opérations. Si j'écoutois mon indignation contre l'Assemblée de ces monstres, j'entrerois dans des plus grands détails ; j'ose dire, que je les couvrirois d'opprobre.